

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 287/2022

OBJET : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT – Parking de l'école

Le Maire de la Commune d ' HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-4 ;

VU le Code de la Route ;

Vu la demande formulée par Nicolas GERVOIS, Adjoint Délégué aux fêtes, en date du 17/11/2022 ;
CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité lors de la manifestation
« Archery » du 19/11/2022

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera partiellement interdit sur le parking de l'école à partir du vendredi 18 novembre à 08h jusqu'au lundi 21 novembre 08h, pour le déroulement de la manifestation « Archery » organisée par le Comité des fêtes.

ARTICLE 2 : La commune d'Herzeele mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- - Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - e-mail - cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr.
- Mr Nicolas GERVOIS, Adjoint Délégué aux fêtes e-mail- nicolas.gervois.herzeele@outlook.com

Fait à HERZEELE, le 17 novembre 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 17 novembre 2022
Le Maire, S.FRANCKE

